



Association La Coudre,  
Monruz, Portes-Rouges

## Assemblée générale, collège de Ste-Hélène, 18.03.2019

### Procès-verbal

#### Ordre du jour

1. Accueil, bienvenue .....	1
2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale .....	1
3. Admissions/démissions .....	1
4. Rapport du comité .....	2
5. Rapport de la caissière .....	2
6. Rapport de l'organe de contrôle des comptes .....	2
7. Adoption des rapports .....	2
8. Présentation et adoption du budget 2019 .....	2
9. Election d'un membre suppléant de l'organe de contrôle des comptes .....	2
10. Election d'un président et recherche d'un ou deux membres supplémentaires au comité .....	2
11. Activités et projets en cours .....	2
12. Divers .....	5

#### 1. Accueil, bienvenue

Jacques-Alain Hugi ouvre la 4<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire à 20h06. Il souhaite la bienvenue à chacun-e et salue en particulier Mme Christine Gaillard, Présidente du Conseil Communal, qui s'exprimera au point 11 de l'ordre du jour.

50 membres sont présents, 15 sont excusés, 18 sont absents.

#### 2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

#### 3. Admissions/démissions

**Admissions** : 11 admissions ont été enregistrées.

**Démissions** : une personne a démissionné en 2018 et une autre au début 2019.

#### **4. Rapport du comité**

Jacques-Alain Hugi résume les activités de 2018 comme suit :  
6 rencontres du comité.

2 soirées « quilles », peu de participants. Le comité espère que les soirées « quilles » susciteront davantage d'intérêt en 2019.

Présence de l'association de quartier à L'Exposition de La Coudre à mi-février 2019.

#### **5. Rapport de la caissière**

Annick Collaud présente et commente les comptes 2018.

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de **CHF 470.50**.

#### **6. Rapport de l'organe de contrôle des comptes**

M. Yves Leuba lit le rapport des vérificateurs, qui recommandent l'adoption des comptes 2018 par l'assemblée.

#### **7. Adoption des rapports**

Les rapports sont tous approuvés à l'unanimité.

#### **8. Présentation et adoption du budget 2019**

Le budget 2019, équilibré, est approuvé à l'unanimité.

#### **9. Election d'un membre suppléant de l'organe de contrôle des comptes**

M. Yves Leuba cède sa place.

Vérificatrices pour l'exercice 2019 : Mmes Janine Rubeli et Mireille Maradan.

M. André Liechti est désigné en qualité de suppléant.

#### **10. Election d'un président et recherche d'un ou deux membres supplémentaires au comité**

Jacques-Alain Hugi est élu en qualité de président par acclamation. Il s'engage à faire tout son possible pour satisfaire les membres de l'association. Il rappelle que le comité recherche toujours un ou deux membres supplémentaires.

#### **11. Activités et projets en cours**

Toutes les activités se trouvent sur le site internet [www.lacoudre.ch](http://www.lacoudre.ch).

Jacques-Alain Hugi donne lecture de celles proposées en 2019.

Jean-Claude Ferrier présente les différentes activités du comité, notamment avec les autorités de la Ville (voir document en annexe).

Il existe de nombreuses possibilités d'interagir avec les autorités. Le comité n'est pas seul. Pour la démarche participative envisagée, l'apport du plus grand nombre est requis.

Jean-Claude Ferrier est chaleureusement applaudi pour sa présentation.

La parole est ensuite donnée à Mme Gaillard, qui exprime d'abord sa satisfaction d'avoir une personne de contact, Jean-Claude Ferrier. Elle constate que l'association de quartier est vraiment vivante, avec près de 50 personnes présentes à l'assemblée générale. Il est dès lors d'autant plus important de bien faire le travail.

Mme Gaillard remet quelques exemplaires de sa présentation (disponible sur [www.lacoudre.ch](http://www.lacoudre.ch)).

Pourquoi l'attention des autorités se porte-t-elle justement maintenant sur La Coudre ? Il y a longtemps qu'elle est réclamée. Le réaménagement de la place de La Coudre nécessite un bon équilibre entre tous.

Mme Gaillard image son propos en parlant d'alignement des planètes.

1<sup>ère</sup> planète : plan d'aménagement dans le secteur des Portes-Rouges. Des activités mixtes y sont prévues, comme le projet Facchinetti.

2<sup>e</sup> planète : unité dans tout le secteur.

3<sup>e</sup> planète : des millions seront à disposition. Des sous arriveront de la Confédération, qui assurera 40% des coûts. En 2018, un crédit de 1½ million a été approuvé pour trois projets prioritaires, dont La Coudre – Portes-Rouges.

4<sup>e</sup> planète : mobilité cyclable, en vertu de la décision du Canton. Effet : suppression de 10 places de parc à l'avenue du Vignoble, qui fait partie de l'itinéraire-phare au niveau cantonal et s'étend de Peseux à Hauterive. Les endroits les plus dangereux ont été identifiés. L'Avenue du Vignoble en faisait partie. Ce plan a déclenché le passage à l'acte : grâce à ce plan, La Coudre se trouve au haut de la liste des priorités : la Ville a de l'argent, elle a la volonté politique d'agir et veut développer la qualité de vie dans les quartiers.

Calendrier général : page 2 de la présentation.

Portes-Rouges : l'avenue est longiligne, avec peu de possibilités.

La Coudre : présente davantage de possibilités. Il faut bien y réfléchir ensemble.

Quand on investit l'argent du contribuable, il faut faire des appels d'offres publics, parfois même à l'étranger à partir de certains montants.

Place du funiculaire : il s'agit de ne pas traiter que la rue, mais d'envisager l'ensemble, de façade à façade. Il faut valoriser cette place. La situation est semblable à celle de Serrières, où une solution a déjà été trouvée : sans réduction de places de parc, mais avec une disposition différente.

Fahys et Portes-Rouges : beaucoup d'investisseurs sont sur les rangs. Les promoteurs doivent garantir des possibilités de stationnement, du fait qu'il n'est pas possible de parquer sur la rue. Projet Bellavista : l'abonnement Onde Verte sera inclus dans le prix de la location.

Mme Gaillard insiste sur le fait qu'elle souhaite que les gens se manifestent. Il convient de permettre aux gens de donner leur avis.

Pour la place du funiculaire, le mandataire a été désigné. Il s'agit de l'association En Commun. 1<sup>ère</sup> phase de la démarche : récolter les avis pour poser les bonnes questions.

But : créer un groupe de citoyens, d'habitants lambda qui s'intéressent et veulent donner leur avis. Ce groupe devra rédiger le cahier de charges pour le concours. Il s'agit de déterminer d'abord dans quelle direction il convient d'aller. Mme Gaillard souhaite que M. Ferrier continue de jouer son rôle de personne de contact. Il convient cependant d'élargir le groupe, qui sera aussi le jury du concours. C'est une chance incroyable : on y va, et vous avez votre mot à dire ! C'est vous qui habitez ici, et ça doit vous convenir ! Des avis ont déjà été récoltés auprès de plusieurs acteurs du quartier, mais chacun-e est invité à participer au groupe de citoyens.

Mme Gaillard remet des papillons indiquant comment s'inscrire.

A la fin de l'année 2019, Mme Gaillard souhaite passer au Conseil Général pour lancer le concours. Lors de la prochaine assemblée générale, des images, dessins et photomontages de ce vous aimeriez avoir à La Coudre seront disponibles.

M. Donzé : comment les personnes intéressées seront-elles informées ?

Réponse de Mme Gaillard : le mandataire informera par les moyens à disposition, par exemple courriel ou téléphone.

Mme Gaillard aborde encore brièvement le thème des assemblées citoyennes. Seront-elles une concurrence pour les associations de quartier ? Les assemblées citoyennes sont issues de réflexions en lien avec la fusion : dans les trois petites communes, comment serons-nous entendus ? Pour rassurer ces communes, la proposition a été émise d'instaurer des assemblées citoyennes. La Ville ne souhaite pas de concurrence avec les associations de quartier. Elle souhaite qu'elles continuent de vivre.

Mme Steinle : s'attend-on à davantage de liens avec les assemblées citoyennes qu'avec les associations de quartier ?

Mme Gaillard indique qu'elle ne le sait pas encore.

M. Ferrier émet des doutes, parce que ces assemblées citoyennes seront de grandes structures.

Mme Steinle : 15 places provisoires seront proposées devant le collège de Sainte-Hélène : jusqu'à quand ?

Mme Gaillard déclare que, dans 3 à 4 ans, il y aura toujours des voitures. Il restera donc des places, peut-être mieux regroupées. Il appartiendra au groupe de citoyens de déterminer quel périmètre sera considéré. Il faut une réflexion globale : comment et où voulez-vous avoir des places de stationnement ?

Mme Rossi souhaite des magasins dans le quartier : elle n'a pas de voiture.

Que devient l'ancienne Poste ? Une récente mise à l'enquête prévoit l'installation d'un commerce.

Mme Gaillard ne connaît pas le projet.

M. Donzé est d'avis que les assemblées citoyennes seront certainement utiles dans les trois petites communes, mais probablement moins à Neuchâtel.

Mme Gaillard rappelle que la convention de fusion prévoit que chaque petite commune ait au moins un conseiller général.

M. Liechti : les 35 places de parc de l'avenue du Vignoble seront-elles aussi maintenues ?

Mme Gaillard : réaménagement certainement après 2025, mais il restera toujours des places de parc dans cette rue, faute de quoi l'on assistera à du parcage sauvage.

Mme Steinle : les places de parc pour Bellavista ne seront pas suffisantes. En outre, le discours est ambigu : jusqu'à présent, la suppression des places de parc de l'avenue du Vignoble avait été annoncée.

Mme Gaillard comprend que la question des places de stationnement soit sensible. En Ville, 20% des ménages n'ont pas de voiture du tout. Il est donc faux d'affirmer que chaque ménage doit avoir une place de parc. Les habitants de Bellavista n'auront pas droit à des vignettes en zone bleue. Les personnes qui ont impérativement besoin d'une voiture doivent pouvoir disposer d'une place de stationnement.

Mme Steinle considère que les personnes « de passage » ne sont pas prises en compte : celles qui viennent à la salle de gymnastique ou à l'école, celles qui travaillent ici.

M. Ferrier cite une idée qui a surgi durant l'Exposition de La Coudre : créer un complexe dans le « trou » devant le collège de Sainte-Hélène. Il pourrait comprendre un parking.

Jacques-Alain Hugi demande ce qu'est la grue du site de Livique sur le schéma remis par Mme Gaillard. Elle répond qu'un grand projet devrait voir le jour sur le toit de Livique : un jardin avec des villas est prévu.

Mme Martin relève que Livique comprend un grand parking pratiquement vide à l'année.

Jacques-Alain Hugi remercie Mme Gaillard de son intervention.

## **12. Divers**

Jacques-Alain Hugi clôt l'assemblée à 21h28.

La prochaine assemblée générale aura lieu **lundi 16 mars 2020**.